



APPRENTISSAGE

Les techniciens de carrosserie et de dommages résultant d'une collision réparent et restaurent les pièces endommagées de la carrosserie des véhicules automobiles ainsi que les finitions intérieures. Ils réparent les composants intérieurs d'un véhicule, les composants électriques, ainsi que les ceintures de sécurité et les airbags pour les passagers. D'autres tâches comme l'alignement et le remplacement de composants de direction et de suspension.

Niveau scolaire requis pour l'admission	12e année
Formation en cours d'emploi	7 280 heures (environ quatre ans)
Formation technique	720 heures (six mois répartis sur trois niveaux)
Compétences requises	Attention aux détails, Pensée critique, Innovation, Souci du détail

Les travailleurs expérimentés qui n'ont pas terminé un apprentissage en Ontario mais qui ont des qualifications ou une expérience équivalentes dans leur métier peuvent utiliser le processus d'évaluation des compétences équivalentes.

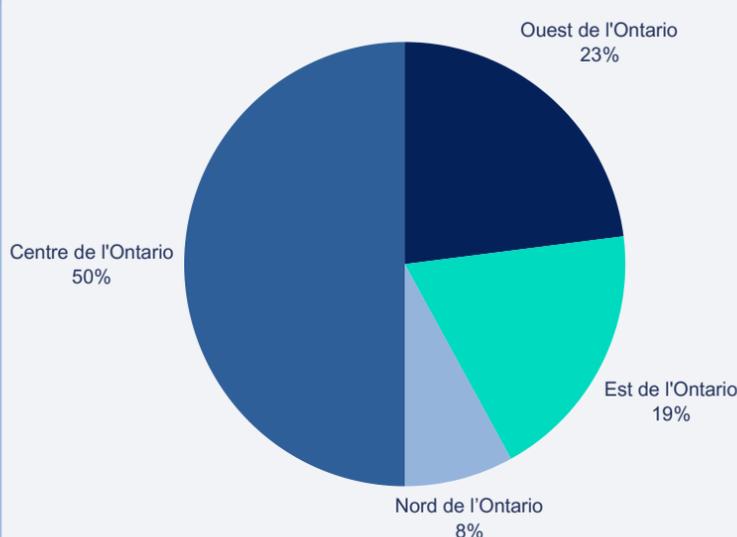
PROFIL DE LA MAIN-D'OEUVRE

Offres d'emploi les plus élevées par région



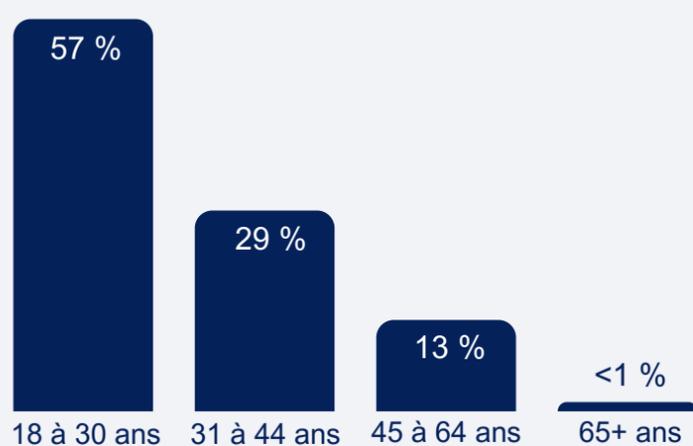
Source : Planification de la main-d'oeuvre Ontario, Rapport sur les tendances du march  du travail 2023

Offres d'emploi par zone en Ontario



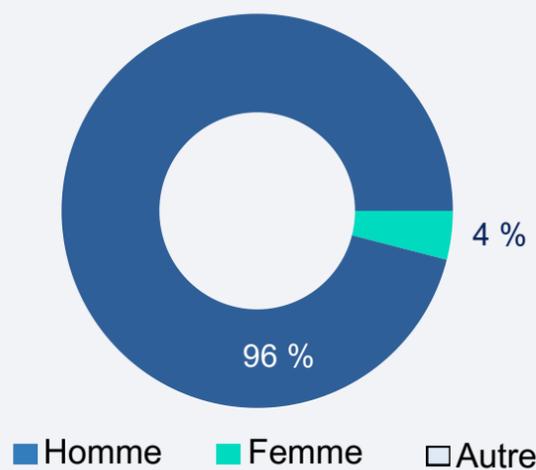
Source : Planification de la main-d'oeuvre Ontario, Rapport sur les tendances du march  du travail 2023

Certificats de qualification d livr s par groupe d' ge



Source : M tiers sp cialis s Ontario 2023

Certificats de qualification d livr s par sexe



Source : M tiers sp cialis s Ontario 2023

Certificats de qualification d livr s

76

Source : M tiers sp cialis s Ontario 2023

PROFIL DE REVENUS

Plage de salaire annuel

51 000 \$ - 120 000 \$

Source : Planification de la main-d'oeuvre Ontario, Rapport sur les tendances du march  du travail 2023

Plage de salaire horaire

26 \$ - 62 \$

Source : Planification de la main-d'oeuvre Ontario, Rapport sur les tendances du march  du travail 2023

L'information contenue dans ce profil s'applique   tous les techniciens/techniciennes en collision, en carrosserie, en peinture et en glace de v hicule automobile et estimateurs/estimatrices de dommages (CNP 72411), ce qui inclut le m tier de r parateur de carrosseries automobiles (310Q), r parateur de carrosseries et de dommages r sultant d'une collision (310B) et peintre de carrosseries automobiles (410N).

Les points de donn es dans divers graphiques de ce rapport peuvent ne pas totaliser 100 % en raison des pratiques d'arrondissement et de suppression des donn es mises en place pour des raisons de confidentialit .

Veuillez-vous r f rer aux FAQ pour des informations suppl mentaires et des d finitions. [En savoir plus.](#)